

Le 26 février 2025 à 14h30, les membres de l'Association Départementale OCCE du Bas-Rhin se sont réunis à la salle polyvalente de l'école Brigitte, 25 rue Gioberti à Strasbourg, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Nombre de participants : 33 personnes

Nombre de mandats (présents et représentés) : 22421 soit 23,1%

Le quorum est atteint, l'assemblée générale est ouverte

Bureau de vote : Jean-Pierre Schmitt, président du bureau. Scrutateurs : Sylvette Garrigou et Dominique Klein

L'assemblée renonce au vote à bulletin secret (sauf pour l'élection des membres du CA).

Présentation de l'Ordre du jour (pochette distribuée)

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 février 2024 (pochette distribuée)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral de Sylvie RICHERT, présidente, présenté par Xavier REMY, secrétaire général

Après un hommage rendu à Monsieur Gérard Blanchard, décédé, ancien administrateur départemental et fédéral de l'OCCE, Xavier Rémy présente le rapport moral de la Présidente de l'OCCE67, Sylvie Richert, absente pour raison personnelle. Un rapport moral sous le signe des changements. Nous savions que l'année 2023/2024 allait être pour nous une année de changements au sein de notre association départementale. Des nouveautés, des challenges, de quoi redynamiser une équipe.

A l'issue de l'AG de février dernier, notre président, Dominique Klein resterait au sein de notre CA, mais renoncerait à sa fonction de président, fonction qu'il a assumée pendant quinze années avec un énorme engagement, dans lequel il avait su entraîner les salariés et les administrateurs.

Notre secrétaire-comptable, Violette Freitag, allait faire valoir ses droits à la retraite fin mars 2024 et nous quitter. Elle avait œuvré au sein de notre association elle aussi pendant de longues années.

Bien sûr, nous allions continuer comme toujours à apporter des réponses dans le champ de l'éducation à travers notre tissu associatif de près de 800 coopératives, en lien avec nos partenaires institutionnels, financiers et comptables. Mais pour cela, une restructuration partielle était nécessaire ; et nous avons pu compter sur l'ensemble de l'équipe existante, et après de nombreuses rencontres et discussions, des idées et des solutions ont émergé.

Notre animatrice pédagogique, Agnès Auroret, allait continuer à travailler sur la diversité des dossiers dont elle a la charge et qu'elle gère avec beaucoup d'efficacité. Notre salarié, Bernardo Freitas, s'est engagé à suivre une formation de comptable pour reprendre le poste de secrétaire-comptable. Il fallait compléter l'équipe par un temps partiel de secrétaire, ce qui s'est fait avec succès par l'embauche de Dalila Azhari.

Au sein du Conseil d'Administration, des fonctions ont évolué et à l'issue de l'AG de février 2024 Marie-Pascale Hansmann a été nommée nouvelle présidente.

Et j'aurais souhaité, nous aurions tous souhaité que ce soit elle qui vous présente ce rapport moral. La maladie en a décidé autrement (et là nous empiétons sur l'année 2024/25). En septembre 2024, Marie-Pascale nous a fait part de sa démission de la fonction de présidente, mais pas d'administratrice, pour raison de santé.

Nous avons fait face à ce nouveau changement. Le CA m'a confié la fonction de présidente, et grâce à l'implication très importante de l'équipe et à une véritable coopération de tous les jours, nous sommes parvenus à assurer nos missions.

Merci pour votre attention et agréable Assemblée Générale.

3. Rapport d'activités (pochette distribuée) présenté par Xavier Rémy, secrétaire général

Le siège de l'OCCE67 est représenté par le Conseil d'administration (13 administrateurs et administratrices) et par le personnel : 2 salariés à plein temps et une enseignante détachée (animatrice pédagogique).

Reconversion professionnelle de notre salarié Bernardo Freitas en secrétaire-comptable.

Au mois d'octobre 2024 est arrivée notre nouvelle administratrice à mi-temps : Dalila AZHARI

Les coopératives scolaires

796 coopératives scolaires gérées par l'OCCE 67,

Soit 99 437 adhérents dans le premier et le second degré.

Accompagnement au quotidien des mandataires sur la gestion de leur coopérative.

Un temps de formation de 2 heures proposé aux mandataires sur tout le territoire en partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant : **115 enseignants : 9 formations de 2 heures et une aide spécifique pour 4 mandataires.**

Utilisation de la plateforme « La trousse à projets

Projets réalisés : 13 (**959 élèves** bénéficiaires, 22848 € récoltés).

Intervention de l'OCCE lors de conseils de maîtres ou conseils d'école à la demande des équipes enseignantes (3 écoles) : point juridique sur l'application des règles de la gestion de l'argent à l'école.

Environ 18 000 heures de travail déclarées par les mandataires pour gérer la coopérative (environ 12 ETP)

Le prix des licences Compta coop Web est pris en charge par le siège de l'OCCE67 (5,40 € la licence pour 23/24).

La sommation des comptes des coopératives montre que l'OCCE s'inscrit pleinement dans l'économie locale, en développant en priorité des projets artistiques et littéraires.

Tous les élèves de l'école sont adhérents à la coopérative et à ce titre, tous les élèves ont accès aux activités, même si les parents n'ont pas payé la participation volontaire de début d'année.

Dix contrôles de coopérative ont été effectués. Le critère, comme l'année dernière a été de contrôler les coopératives qui avaient un solde en espèces au 31/08.

Au niveau de notre contrat d'assurance, il continue, pour 0,25 € par coopérateur, à assurer les élèves, les bénévoles dès lors qu'ils sortent de l'école avec leur enseignant pour une sortie scolaire obligatoire ou facultative. Il assure également tous les événements organisés en dehors du temps scolaire comme les fêtes d'école.

Les formation, interventions, présentées par Agnès Auroret, animatrice pédagogique :

La CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) est signée avec le ministère, elle tient lieu pour les AD de « feuille de route », c'est-à-dire qu'elle détermine les axes à développer tant dans nos actions que dans nos formations.

Une autre convention est signée avec le DASEN (Inspecteur d'académie) et la convention avec l'INSPE a été renouvelée en 2022 via le collectif des associations partenaires de l'école (CAPE),

C'est donc dans un cadre tout à fait institutionnel que se tiennent les formations.

Ces propositions de formations sont adressées aux équipes de circonscription, elles font leur choix dans un « catalogue », mais celles-ci peuvent aussi faire leurs propres demandes à l'association ; Des interventions sont aussi possibles directement auprès des équipes d'écoles, à leur demande et en accord avec la circonscription.

La gestion de l'argent à l'école :

Formation de directeurs : 4 groupes - 3 heures pour chacun des groupes, 97 enseignants

Le climat scolaire et les pédagogies coopératives

L'ensemble de ces formations à destination des enseignants du premier degré, du second degré via l'EAFC (Ecole académique de formation continue), des enseignants de l'AESH (Accompagnement d'Elèves en Situation de Handicap), des étudiants de l'INSPE, a touché 470 personnes :

La conseillère pédagogique de la circonscription de Strasbourg 5 nous a sollicités pour co-animer des formations « Ecole du dehors » pour les écoles avec des cours « oasis » (cours revégétalisées).

Nous avons été contactés également par la circonscription de Strasbourg 6 pour une formation en deux temps « Ecole du dehors », elle a été co-animée avec des animatrices nature de notre partenaire le CINE de Bussierre (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement).

Le service de l'école inclusive a fait appel à nous pour une animation avec des enseignants ASH au cours de laquelle nous avons analysé et décortiqué le classeur des Jeux coopératifs de l'OCCE afin de les adapter aux handicaps des enfants.

Les actions départementales

Copains qui dansent

L'action régionale bat son plein malgré une baisse du budget ces deux dernières années.

Elle se déroule en 3 temps (formation des enseignants avec Didier Christen du groupe de musicien Bal'us'trad, notre partenaire de ce projet dans le Bas-Rhin, apprentissage des danses aux enfants et rencontres inter écoles avec les musiciens du groupe Bal'us'trad).

Les enfants dansent ensemble lors de rencontres inter écoles sur un répertoire traditionnel interprété et animé par les musiciens.

→ Formation des enseignants avec un musicien du groupe Bal'us'trad : 54 enseignants (1 formation maternelle et 1 formation élémentaire)

→ 10 rencontres (16 classes élémentaires et 37 classes maternelles : 1129 enfants

Cette année 24/25, 11 bals sont programmés.

Pour l'OCCE, la danse est un lieu privilégié pour apprendre à vivre et à construire ensemble, à accepter les différences. En effet les danses traditionnelles impliquent le groupe classe complet. Le plaisir de danser n'est possible que si chaque enfant trouve sa place. La réussite de la danse est donc d'abord la réussite de tous. Seules l'entraide et la patience permettront de vaincre les difficultés inhérentes à chaque danse. Pour les plus grands, il faut accepter d'entrer en contact, se donner la main ... Des changements de partenaires leur permettent de rencontrer celui vers lequel ils ne seraient peut-être pas allés spontanément.

L'Association départementale finance les interventions des musiciens ainsi que les supports musicaux pour l'apprentissage des danses dans les classes. Chaque classe participe à hauteur de 60 € et notre fidèle partenaire financier est l'AMOPA67

Les Aides à Projets pour 2023/2024 :

15 aides à projets concernant 1718 élèves pour une somme globale de 2900 € ont été attribuées.

Cela semble peu, mais était dû à l'« abandon » des aides de solidarité pour les classes de découvertes..

Peu de projets, mais des projets de grande diversité et de grande qualité.

Présentation d'un projet qui a été réalisé au cours de cette année 2023/24, et qui va perdurer.

Un projet très original et passionnant qui s'est intitulé : Les CM1 du Neufeld revisitent l'architecture du Neudorf.

Réalisation d'une exposition à partir d'un atelier de création audio-stéréoscopique immersive axé sur l'architecture du quartier de Neudorf à Strasbourg hier, aujourd'hui et demain.

Outils à destination des enseignants et des élèves

Les agendas coopératifs

Des agendas coopératifs pour tous les cycles

1248 agendas vendus. (2073 enfants bénéficiaires)

Prêt de malles pédagogiques

→ Expériment'air : **6 coopératives**

→ Papier recyclé : **1 classe**

→ Electricité : **1 classe**

→ Ecole du dehors : sera en prêt dès la rentrée

Représentation/communication

Nous avons participé à

→ Journée académique de l'innovation (CARDIE) : Un climat serein pour réussir, innover, enseigner, apprendre

→ Rencontres « enfance et nature » (cours végétalisées)

→ Lancement du congrès de l'AGGEM qui aura lieu à Colmar en juillet 2025

→ Rencontres au CINE de Bussierre (Echanges de pratiques sur l'école du dehors)

Au niveau communication une mise à jour régulière de notre site internet OCCE67 est effectuée :

<https://ad67.occe.coop/>

On y trouve les actions nationales : semaine de l'ESS, Cause des enfants (promotion de la CIDÉ), étamine, Ecole en poésie, porté disparu, Ecole du dehors, ...

On y retrouve également les actions départementales (Experiment'air, Copains qui dansent, ... mais également

- Décrypter des images (présenté par Simone Duclos administratrice) où des documents sont à disposition des enseignants désireux d'aborder avec leurs élèves l'analyse de l'image fixe et animée, et éventuellement d'entamer avec eux une pratique de la photographie et surtout de la vidéo)

- Porté Disparu :

Une enquête scientifique coopérative sur des espèces en voie de disparition. Les enseignants peuvent s'inscrire sur le site national et être accompagné.

<https://www2.occe.coop/porté-disparu-sensibiliser-aux-causes-de-declin-de-la-biodiversité>

Tous nos outils et actions ont été présentés lors de nos Journées portes ouvertes à l'OCCE67 fin août 2024.

Rapport d'activités adopté à l'unanimité

4. Rapport financier présenté par Gérard Royer, trésorier adjoint

Compte de résultat (pochette distribuée) de l'association départementale

L'exercice 23-24 présente un excédent de 26 677,64 € dû principalement à une augmentation des produits financiers, situation imprévisible lors de la rédaction du budget prévisionnel.

La cotisation nationale a augmenté régulièrement. La cotisation départementale a augmenté également mais dans une moindre mesure. Le nombre d'adhérents est en baisse d'année en année (essentiellement dû à la défection de quelques collèges et à la baisse de la démographie). Le nombre de coopératives est en baisse également.

Observations notables au niveau des charges :

L'augmentation des produits financiers a impliqué une hausse des impôts sur les produits financiers.

Il y a eu une régularisation de la provision retraite du secrétaire-comptable

Comptes des coopératives

5. Rapport du commissaire aux comptes, Monsieur Duong

Rapport sur les comptes annuels

Le législateur a mis en place une obligation de nommer un Commissaire aux comptes lorsqu'une association perçoit plus de 150 000 € de subvention, ce qui est le cas avec les coopératives (près de 932 000 € de subvention). Le commissaire aux comptes effectue un contrôle externe à l'association et se penche sur la sincérité des comptes.

Il peut certifier, refuser la certification ou certifier avec réserve.

La comptabilité de l'association c'est la comptabilité du siège et celle des coopératives. Pour le siège les comptes sont sincères. En revanche il n'est pas possible d'aller vérifier les comptes de chaque coopérative

Il y a donc une incertitude de la comptabilité des coops et la sommation des 796 comptes rendus financiers est enregistrée avec une réserve pour limitation. Le contrôle des comptes rendus financiers permet de certifier à plus de 99% la somme qui est en banque (mutualisation).

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Convention conclue entre le bureau et les membres de l'association : les administrateurs ont bénéficié de défraiements de déplacements à hauteur de : 6300,60 €

6. Rapport de la commission de contrôle des comptes présenté par Sylvette Garrigou et Jean-Pierre Schmitt

La commission s'est réunie le 5 février 2025 à 15h pour contrôler les comptes et après vérifications a conclu à la bonne régularité des comptes. La commission donne quitus au trésorier et décharge au CA pour l'exercice 2023/2024. Félicitations pour la gestion.

7. Aides aux projets (Gérard Royer)

Pour 2024/2025, 49 demandes d'aides à projets ont été attribuées à 42 écoles différentes (3 121 élèves). Montant Total : 9280 € (200 € maximum par projet)

Un virement sera effectué prochainement aux mandataires présents. Les autres coopératives recevront leur aide par virement après l'envoi du bilan financier.

Présentation du projet « Émois Et moi » de la maison d'arrêt de Strasbourg par Betty Damez enseignante et Xavier Génot, photographe. Objectif de ce projet mené avec des mineurs : permettre aux bénéficiaires de produire une œuvre artistique personnelle et sensible à travers la pratique de l'art photographique et la réflexion autour de l'image de soi et de l'enfermement pénitentiaire.

8. Projet d'activités 2024/2027 consultable sur le site

Présentation de quelques points du projet d'activité.

Les nouveaux mandataires continueront à être accompagnés et formés grâce à l'aide financière apportée par notre partenaire, le CME67. En effet, les mandataires apprécient particulièrement la délocalisation des formations.

Comme chaque année notre catalogue de formation sera à destination des circonscriptions et des équipes d'école.

L'action Copains qui dansent sera reconduite.

Les malles seront toujours à disposition des classes (Experiment'air, Papier recyclé, électricité) mais également la malle Ecole du dehors à la rentrée.

Les agendas coopératifs de l'OCCE sont toujours à disposition des classes. Il est possible de les commander dès le mois d'avril pour l'année scolaire suivante.

L'objectif principal de ces agendas coop est d'instaurer un climat positif de classe propice aux apprentissages.

9. Budgets prévisionnels

Budget prévisionnel 25/26 (pochette distribuée)

Étant donné l'excédent réalisé sur l'exercice, le budget prévisionnel 25-26 prévoit une somme plus conséquente pour l'aide à projets des coopératives (15 000 € au lieu de 10 000 € en 24-25).

Proposition d'augmenter la part départementale de 0,02 € (augmentation minime chaque année) et répercussion de l'augmentation de la part nationale de 0,09 € sur la cotisation. La cotisation 2025/2026 serait fixée à 2,41 €

Vote des résolutions présentées par Gérard Royer, Trésorier

Première résolution

L'assemblée approuve les termes du rapport financier du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'excédent de l'exercice 2023/2024, soit 26 677,64 € est intégralement versé au fonds associatif.

Adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

La cotisation pour l'exercice 2025/2026 est fixée à 2,41 € et se décompose ainsi : part départementale (1,04 €) – part nationale (1,37 €)

Adoptée à l'unanimité

Quitus est donné au trésorier et décharge au CA

Projet d'activité et projet de budget 2025/2026 adopté à l'unanimité

10. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Se représente : Sylvie Richert

Se présentent : Didier Charrié, Agnès Aurouet

Est réélue : Sylvie Richert

Sont élus : Didier Charrié et Agnès Aurouet

Tous élus à la totalité des suffrages exprimés : 22421 voix

11. Renouvellement de la Commission de contrôle des comptes

Sylvette Garrigou et Jean-Pierre Schmitt sont réélus à l'unanimité

12. Divers

Remerciements aux partenaires

Fin de l'Assemblée Générale à 16h15